

toujours exprimés avec effusion durant sa vie entière. M. Vallières eût l'idée d'abord d'embrasser la carrière commerciale, et se mit même commis, pendant quelque temps, mais, ses amis le déterminèrent à entrer au Barreau. Il étudia avec le présent Juge Bowen. Devenu Avocat, sa fortune fut rapide. Ses talens, son éloquence le placèrent bientôt à la tête de sa profession. En 1813, un an après son entrée au Barreau, il fut fait Conseil du Roi; à peu près dans le même temps, il s'engagea dans la carrière politique et fut élu membre du Parlement pour le comté de Champlain. Il se distingua dans l'ancienne Chambre d'Assemblée comme l'avocat ardent des libertés populaires, dans cette lutte pour les institutions constitutionnelles que réclamait le parti Canadien. Il fut choisi comme Orateur en l'absence de M. Papineau en mission en Angleterre, et nommé Juge Résident, aux Trois-Rivières par Sir James Kempt, en 1828, où il demeura estimé et aimé par tous jusqu'à sa nomination de Juge-en-Chef de Montréal par Sir Charles Bagot en 1842.

“ Nous n'ajouterons rien sur les qualités éminentes qui ont distingué toute la carrière de M. Vallières. Sa conduite comme citoyen, comme homme politique, comme Juge, a toujours été au-dessus de tout éloge. Nos lecteurs se rappelleront sans doute le plus beau trait de sa vie, celui qui a montré toute la noblesse de son caractère et la grandeur de son âme. En 1839, on fit à la Cour des Trois-Rivières une demande pour un writ d'*habeas corpus*. Sir John Colborne venait de destituer les Juges Panet et Bedard, qui avaient accordé ce writ à Québec. C'était le règne de la terreur. Que fit le Juge Vallières, en présence du danger? Il jugea selon les lois et sa conscience, et il fut destitué. Il perdit sa place et sa paie, mais il fut fidèle à son devoir.

“ En terminant nous devons exprimer la sympathie publique qui s'attache à la personne de sa veuve, de cette femme dévouée qui fut la consolation et la joie de ses derniers jours. M. Vallières durant sa maladie laissait souvent percer toute son anxiété sur l'avenir de sa compagne. Nous sommes sûrs que sa veuve ne sera pas oubliée par le pays que M. Vallières de St. Réal, a toujours si bien servi.”